



# Assemblée générale

Distr. générale  
14 février 2013

Soixante-septième session  
Point 19 de l'ordre du jour

## Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 21 décembre 2012

[sur la base du rapport de la Deuxième Commission (A/67/436)]

### 67/199. Suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement

*L'Assemblée générale,*

*Rappelant* la Conférence internationale sur le financement du développement, tenue à Monterrey (Mexique) du 18 au 22 mars 2002, et la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey, tenue à Doha du 29 novembre au 2 décembre 2008, ainsi que ses résolutions 56/210 B du 9 juillet 2002, 57/250, 57/272 et 57/273 du 20 décembre 2002, 57/270 B du 23 juin 2003, 58/230 du 23 décembre 2003, 59/225 du 22 décembre 2004, 60/188 du 22 décembre 2005, 61/191 du 20 décembre 2006, 62/187 du 19 décembre 2007, 63/239 du 24 décembre 2008, 64/193 du 21 décembre 2009, 65/145 et 65/146 du 20 décembre 2010, et 66/191 du 22 décembre 2011, ainsi que les résolutions 2002/34 du 26 juillet 2002, 2003/47 du 24 juillet 2003, 2004/64 du 16 septembre 2004, 2006/45 du 28 juillet 2006, 2007/30 du 27 juillet 2007, 2008/14 du 24 juillet 2008, 2009/30 du 31 juillet 2009, 2010/26 du 23 juillet 2010, 2011/38 du 28 juillet 2011 et 2012/31 du 27 juillet 2012 du Conseil économique et social,

*Rappelant également* le Document final du Sommet mondial de 2005<sup>1</sup>,

*Rappelant en outre* la Conférence sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement, ainsi que le document final adopté à l'issue de la Conférence<sup>2</sup>,

*Rappelant* la Réunion plénière de haut niveau de l'Assemblée générale sur les objectifs du Millénaire pour le développement, ainsi que le document final adopté à l'issue de cette réunion<sup>3</sup>,

*Rappelant également* la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, tenue à Rio de Janeiro (Brésil) du 20 au 22 juin 2012, et le document final intitulé « L'avenir que nous voulons »<sup>4</sup>, qui a été adopté à l'issue de la Conférence,

\* Nouveau tirage pour raisons techniques (15 juillet 2013).

<sup>1</sup> Résolution 60/1.

<sup>2</sup> Résolution 63/303, annexe.

<sup>3</sup> Résolution 65/1.

<sup>4</sup> Résolution 66/288, annexe.



*Prenant note* du résumé, établi par son président, du cinquième Dialogue de haut niveau sur le financement du développement, tenu à New York les 7 et 8 décembre 2011<sup>5</sup>,

*Prenant note également* du résumé, établi par le Président du Conseil économique et social, de la réunion spéciale de haut niveau que le Conseil a tenue à New York, les 12 et 13 mars 2012, avec les institutions de Bretton Woods, l'Organisation mondiale du commerce et la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement<sup>6</sup>,

*Prenant note en outre* du résumé de la manifestation spéciale que la Commission du développement social a consacré au financement du développement social le 3 février 2012, pendant sa cinquantième session,

*Prenant acte* de la manifestation spéciale consacrée aux mécanismes novateurs de financement du développement, qui a eu lieu le 12 juillet 2012, au cours de la session de fond de 2012 du Conseil économique et social,

*Prenant note* des travaux en cours sur les sources innovantes de financement du développement, notamment au sein de diverses instances, telles que le Groupe pilote sur les financements innovants pour le développement,

*Prenant acte* des rapports du Secrétaire général sur le suivi et la mise en œuvre du Consensus de Monterrey et de la Déclaration de Doha sur le financement du développement<sup>7</sup>, sur les modalités actuelles du processus de suivi de la question du financement du développement<sup>8</sup> et sur les mécanismes innovants de financement du développement<sup>9</sup>,

*Prenant également acte* de l'étude intitulée, « La situation économique et sociale dans le monde, 2012 : à la recherche de nouveaux modes de financement du développement »<sup>10</sup>, publiée en juillet 2012 par le Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat,

*Profondément préoccupée* par les répercussions que la crise financière et économique mondiale continue d'avoir, en particulier sur le développement, consciente de ce que, malgré tous les efforts consentis, l'économie mondiale demeure dans une phase difficile marquée par des facteurs de risque importants, notamment des perturbations sur les marchés mondiaux des capitaux et des produits de base, des taux élevés de chômage et d'endettement dans plusieurs pays ainsi que des difficultés budgétaires généralisées, qui compromettent la reprise économique mondiale et montrent que les mesures prises pour soutenir et rééquilibrer la demande mondiale n'ont eu que des effets limités, et soulignant qu'il faut continuer à rechercher des solutions permettant de remédier aux fragilités et déséquilibres systémiques et à s'employer à réformer et renforcer le système financier international,

*Réaffirmant* que, comme il est indiqué dans le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, il faut mobiliser des ressources considérables de diverses sources et utiliser efficacement les ressources financières en vue d'apporter un solide appui aux pays en développement dans leurs efforts

---

<sup>5</sup> A/66/678.

<sup>6</sup> A/67/81-E/2012/62.

<sup>7</sup> A/67/339.

<sup>8</sup> A/67/353.

<sup>9</sup> A/66/334.

<sup>10</sup> E/2012/50.

pour promouvoir le développement durable, notamment en appliquant des mesures conformes aux textes issus de la Conférence et visant à atteindre les objectifs du développement durable,

*Prenant acte* de la manifestation organisée par la Deuxième Commission le 25 octobre 2012 sur le thème « Crises de la dette souveraine et restructurations : enseignements tirés et mécanismes proposés pour régler le problème de la dette »,

1. *Réaffirme* le Consensus de Monterrey issu de la Conférence internationale sur le financement du développement<sup>11</sup> dans son intégralité, et son intégrité ainsi que son approche globale, et rappelle la volonté exprimée d'agir concrètement pour le mettre en œuvre et relever les défis du financement du développement dans un esprit de partenariat et de solidarité planétaires, aux fins de la réalisation des objectifs de développement arrêtés au niveau international, dont ceux du Millénaire ;

2. *Réaffirme également* que chaque pays est responsable au premier chef de son propre développement et que l'on ne saurait trop insister sur le rôle des politiques et stratégies nationales dans la réalisation du développement durable, et considère que les efforts fournis par les pays devraient être complétés au niveau international par des programmes, mesures et politiques d'accompagnement visant à élargir les perspectives de développement des pays en développement, compte tenu de la situation propre à chacun, dans le respect de ses prérogatives, de ses stratégies et de sa souveraineté ;

3. *Affirme une nouvelle fois* qu'elle est déterminée à promouvoir et renforcer le partenariat mondial pour le développement en vue d'en faire le pilier de la coopération dans les années à venir, comme réaffirmé dans la Déclaration du Millénaire<sup>12</sup>, le Consensus de Monterrey, le Plan de mise en œuvre du Sommet mondial pour le développement durable (Plan de mise en œuvre de Johannesburg)<sup>13</sup>, le Document final du Sommet mondial de 2005<sup>1</sup>, la Déclaration de Doha sur le financement du développement : document final de la Conférence internationale de suivi sur le financement du développement chargée d'examiner la mise en œuvre du Consensus de Monterrey<sup>14</sup>, le document final de la Conférence sur la crise financière et économique mondiale et son incidence sur le développement<sup>2</sup>, le document final intitulé « Tenir les promesses : unis pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement », qu'elle a adopté à l'issue de sa réunion plénière de haut niveau sur les objectifs du Millénaire pour le développement<sup>3</sup>, et le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable, intitulé « L'avenir que nous voulons »<sup>4</sup> ;

4. *Rappelle* l'importance de l'engagement général de créer des sociétés justes et démocratiques aux fins du développement, souscrit dans le Consensus de Monterrey ;

5. *Réaffirme* qu'il importe d'honorer l'engagement qui a été pris d'adopter des politiques rationnelles et d'assurer une bonne gouvernance à tous les niveaux et l'état de droit ;

---

<sup>11</sup> *Rapport de la Conférence internationale sur le financement du développement, Monterrey (Mexique), 18-22 mars 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.02.II.A.7), chap. I, résolution 1, annexe.

<sup>12</sup> Résolution 55/2.

<sup>13</sup> *Rapport du Sommet mondial pour le développement durable, Johannesburg (Afrique du Sud), 26 août-4 septembre 2002* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.03.II.A.1), chap. I, résolution 2, annexe.

<sup>14</sup> Résolution 63/239, annexe.

6. *Réaffirme également* que l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes sont essentielles pour assurer un développement réel et équitable et une croissance économique soutenue, partagée et équitable, et qu'il faut intégrer une démarche soucieuse de l'égalité des sexes dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques de développement, notamment celles qui concernent le financement du développement et disposer des ressources voulues ;

7. *Considère* que la mobilisation de ressources financières pour le développement et la bonne utilisation de toutes ces ressources sont un élément essentiel du partenariat mondial pour le développement, notamment si l'on veut atteindre les objectifs de développement arrêtés au niveau international, dont ceux du Millénaire, et considère également que la mobilisation de ressources nationales et internationales, de même qu'un environnement propice aux échelons national et international, sont des moteurs clefs du développement ;

8. *Considère également* qu'une croissance économique soutenue, partagée et équitable contribue à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, et notamment l'élimination de la pauvreté et de la faim ;

9. *Rappelle* que les États Membres sont résolus à améliorer et renforcer les moyens de mobilisation des ressources intérieures et les institutions chargées des finances publiques, notamment, s'il y a lieu, en modernisant les régimes fiscaux, en optimisant la perception des impôts, en élargissant l'assiette fiscale et en prévenant efficacement l'évasion fiscale et la fuite des capitaux, et rappelle que, si chaque État est certes responsable du bon fonctionnement de son régime fiscal, il importe de soutenir l'action que les pays ont entreprise dans le domaine fiscal en renforçant l'assistance technique et en intensifiant aussi bien la coopération internationale pour le règlement des questions fiscales internationales que la participation à ce règlement au niveau international ;

10. *S'inquiète vivement* des répercussions que continue d'avoir la crise financière et économique mondiale sur le développement, et notamment sur la capacité des pays en développement de mobiliser des fonds aux fins du développement, estime qu'il faut soutenir la reprise et considère que, pour remédier efficacement aux conséquences de la crise, il faut donner rapidement effet à tous les engagements pris en faveur du développement, y compris ceux relatifs à l'aide au développement ;

11. *Rappelle* que poursuivre la lutte contre la corruption à tous les niveaux est une priorité, réaffirme qu'il faut prendre immédiatement des mesures énergiques pour continuer de lutter contre la corruption sous toutes ses formes dans le but de réduire les obstacles qui entravent la mobilisation et l'attribution efficaces des ressources et d'empêcher que des ressources soient détournées d'activités indispensables pour le développement, rappelle que, pour ce faire, il faut des institutions solides à tous les niveaux et, notamment, des systèmes juridiques et judiciaires efficaces et une plus grande transparence, constate que les pays en développement ont fait des efforts et des progrès dans ce sens, prend note de l'engagement accru des États qui ont déjà ratifié la Convention des Nations Unies contre la corruption<sup>15</sup> ou y ont adhéré, et exhorte, à cet égard, tous les États qui ne l'ont pas encore fait à envisager de ratifier cet instrument ou d'y adhérer ;

12. *Réaffirme* qu'il importe de prendre des mesures pour mettre un frein aux flux financiers illicites à tous les niveaux, de favoriser la diffusion de l'information sur les opérations financières et d'accroître la transparence de cette information, et

---

<sup>15</sup> Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 2349, n° 42146.

note que, face à ce problème, il est essentiel d'agir plus énergiquement, tant au niveau national que sur le plan multinational, notamment en apportant un soutien et une assistance technique aux pays en développement pour leur permettre de renforcer leurs moyens ;

13. *Souligne* que les gouvernements doivent mener une action plus efficace afin que le marché soit soumis à une réglementation appropriée servant l'intérêt public et, à cet égard, est consciente de la nécessité de mieux réglementer les marchés financiers en vue de favoriser la stabilité économique et une croissance soutenue, partagée et équitable ;

14. *Souligne également* qu'il faut continuer de mettre en place dans les pays, et ce, dans le respect des législations nationales, des politiques et des cadres réglementaires appropriés pour encourager l'initiative publique et privée, notamment à l'échelon local, et assurer le dynamisme et le bon fonctionnement du secteur des entreprises tout en favorisant l'accroissement des revenus et en améliorant leur répartition, en assurant la hausse de la productivité, en favorisant l'autonomisation des femmes, et en assurant la protection des droits des travailleurs et la sauvegarde de l'environnement, et rappelle qu'il importe de veiller à ce que la croissance profite à tous grâce au renforcement des moyens d'action individuels et collectifs ;

15. *Note* que les investissements étrangers directs sont une importante source de financement du développement et, à cet égard, demande aux pays développés de continuer à élaborer des mesures propres à encourager et à faciliter, dans les pays d'origine, les flux d'investissements étrangers directs, notamment au moyen de crédits à l'exportation et d'autres instruments de prêt, de garanties contre les risques et de services de développement des entreprises ; demande aux pays en développement de continuer à s'efforcer de créer, à l'échelon national, des conditions propres à attirer les investissements, en particulier un environnement transparent, stable et prévisible, garantissant le respect des clauses contractuelles et des droits de propriété ; et souligne qu'il importe de redoubler d'efforts pour mobiliser, auprès de toutes les sources, des investissements pour les ressources humaines et les infrastructures physiques, environnementales, institutionnelles et sociales ;

16. *Réaffirme* que le commerce international est un moteur du développement et d'une croissance économique soutenue, et réaffirme également qu'un système commercial multilatéral universel, réglementé, ouvert, non discriminatoire et équitable, assorti d'une libéralisation véritable des échanges commerciaux peut jouer un rôle déterminant en stimulant la croissance économique et le développement dans le monde entier, profitant ainsi à tous les pays, quel que soit leur stade de développement ;

17. *Souligne* qu'il faut résister aux tendances protectionnistes et corriger les mesures qui faussent les échanges et sont contraires aux règles de l'Organisation mondiale du commerce, compte tenu du droit qu'ont les pays, en particulier les pays en développement, de se prévaloir pleinement des éléments de flexibilité compatibles avec les engagements et obligations qu'ils ont contractés dans le cadre de l'Organisation mondiale du commerce ;

18. *Se déclare vivement préoccupée* par l'absence de progrès des négociations du Cycle de Doha tenues sous l'égide de l'Organisation mondiale du commerce, invite de nouveau à manifester la souplesse et la volonté politique voulues pour faire sortir les négociations de l'impasse où elles se trouvent actuellement et, à cet égard, exprime le souhait que les négociations commerciales multilatérales du Programme de Doha pour le développement aboutissent à des

résultats équilibrés, ambitieux et axés sur le développement, qui auront une portée globale, conformément au mandat énoncé dans la Déclaration ministérielle de Doha<sup>16</sup> en matière de développement, à la décision du Conseil général de l'Organisation mondiale du commerce, en date du 1<sup>er</sup> août 2004, et à la Déclaration ministérielle de Hong Kong, adoptée par l'Organisation mondiale du commerce en 2005 ;

19. *Souligne* qu'il est essentiel de tenir tous les engagements souscrits en matière d'aide publique au développement, et notamment celui que de nombreux pays développés ont pris d'y consacrer 0,7 pour cent de leur produit national brut d'ici à 2015 aux pays en développement, 0,15 pour cent à 0,20 pour cent allant aux pays les moins avancés, et exhorte les pays développés qui ne l'ont pas encore fait à s'acquitter de leurs engagements en la matière en faveur des pays en développement ;

20. *Souligne également* que l'aide publique au développement joue un rôle essentiel par son effet de levier et par le fait qu'elle complète et assure durablement le financement du développement des pays en développement et facilite la réalisation des objectifs de développement, notamment des objectifs arrêtés au niveau international, dont ceux du Millénaire, réaffirme que cette aide peut jouer un rôle de catalyseur et aider ainsi les pays en développement à lever les entraves à une croissance soutenue, partagée et équitable, par exemple en renforçant l'infrastructure sociale, institutionnelle et physique, en encourageant les investissements étrangers directs, le commerce et l'innovation technologique, en améliorant la santé et l'éducation, en favorisant l'égalité des sexes, en protégeant l'environnement et en éliminant la pauvreté, et accueille avec satisfaction les mesures visant à accroître l'efficacité et la qualité de l'aide dans le respect des principes fondamentaux de l'appropriation nationale, de l'alignement, de l'harmonisation, de la gestion axée sur les résultats et de la responsabilité mutuelle ;

21. *Insiste* sur la nécessité de soutenir et de renforcer la coopération Sud-Sud, tout en soulignant que celle-ci ne saurait se substituer à la coopération Nord-Sud mais devrait plutôt la compléter, et demande qu'il soit effectivement donné suite au document final adopté par la Conférence de haut niveau des Nations Unies sur la coopération Sud-Sud, qui s'est tenue à Nairobi du 1<sup>er</sup> au 3 décembre 2009<sup>17</sup> ;

22. *Estime* que les mécanismes de financement innovants peuvent aider les pays en développement qui décident d'y recourir à mobiliser, à titre volontaire, des ressources supplémentaires aux fins de leur développement, et que ces mécanismes doivent venir en complément des sources traditionnelles de financement et non s'y substituer et, tout en relevant les progrès considérables réalisés à ce jour en ce qui concerne les mécanismes de financement innovants, souligne qu'il importe de transposer à plus grande échelle les initiatives actuelles et de mettre en place de nouveaux mécanismes, selon qu'il conviendra ;

23. *Souligne* qu'il est particulièrement important, pour promouvoir la croissance économique et le développement des pays en développement, d'apporter rapidement une solution globale, efficace et durable à leur problème de dette ;

24. *Souligne également* qu'il ne saurait y avoir de croissance que si la dette est supportable et qu'il importe à cet égard que la dette soit gérée au mieux pour que les objectifs de développement nationaux, y compris les objectifs du Millénaire, puissent être atteints, et constate que les crises de la dette souveraine sont, en général, coûteuses et déstabilisantes, notamment pour l'emploi et l'investissement productif, et suivies de réductions des dépenses publiques, y compris dans les

<sup>16</sup> Voir A/C.2/56/7, annexe.

<sup>17</sup> Résolution 64/222, annexe.

secteurs de la santé et de l'éducation, qui touchent particulièrement les pauvres et les groupes vulnérables ;

25. *Souligne en outre* que la crise financière et économique a fait ressortir la nécessité d'une réforme et relancé les débats tenus à l'échelon international sur la réforme du système financier mondial et de son architecture, notamment sur les questions de mandat, de compétence, de gouvernance, de réactivité et de conception du développement, selon qu'il y a lieu, et préconise à cette fin la poursuite d'un dialogue franc, transparent et ouvert à tous ;

26. *Prend note* des efforts considérables déployés aux niveaux national, régional et international pour faire face à la crise financière et économique et rétablir ainsi une croissance créatrice d'emplois de qualité, réformer et renforcer les systèmes financiers et créer à l'échelle mondiale une croissance soutenue, durable et équilibrée ;

27. *Considère* qu'il faut continuer de renforcer la cohérence et la cohésion des systèmes monétaire, financier et commercial internationaux et qu'il importe de veiller à ce que ces systèmes soient ouverts, justes et non exclusifs, de sorte qu'ils complètent les efforts de développement déployés à l'échelon national pour assurer une croissance économique soutenue, partagée et équitable, et la réalisation des objectifs de développement arrêtés au niveau international, dont ceux du Millénaire ;

28. *Réaffirme* qu'il importe d'associer plus étroitement et plus largement les pays en développement à la prise de décisions et à la définition de normes économiques au niveau international, prend note à cet égard des décisions importantes prises récemment pour réformer les structures de gouvernance des institutions de Bretton Woods, les quotes-parts et la répartition des droits de vote dans ces institutions, décisions qui vont dans le sens d'une meilleure prise en compte des réalités actuelles et visent à permettre aux pays en développement de mieux faire entendre leur voix et d'accroître leur participation, et réaffirme qu'il importe de procéder à cette réforme de gouvernance de façon à ce que ces institutions deviennent plus efficaces, plus crédibles, plus responsables et plus légitimes ;

29. *Réaffirme également* que les fonds, programmes et institutions spécialisées des Nations Unies et les commissions régionales de l'Organisation ont un rôle important à jouer, chacun dans les limites de son mandat, pour faire progresser le développement et en préserver les acquis, conformément aux stratégies et priorités nationales, notamment en contribuant à la réalisation des objectifs du Millénaire, et réaffirme en outre qu'elle est fermement résolue à prendre des mesures pour que le système des Nations Unies soit dynamique, bien coordonné, cohérent et efficace dans l'appui qu'il apporte à la réalisation desdits objectifs ;

30. *Réaffirme en outre* qu'il est indispensable que les commissions régionales participent davantage au processus mis en place pour assurer le suivi de la question du financement du développement, notamment en fournissant aux États Membres des analyses et des conseils techniques ;

31. *Réaffirme* qu'il importe de veiller à ce que soit mis en place un mécanisme intergouvernemental renforcé, plus efficace et ouvert à tous, chargé d'assurer le suivi de la question du financement du développement ;

32. *Rappelle* les paragraphes 255 à 257 du document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable et insiste, à cet égard, sur la nécessité de renforcer la cohérence et la coordination afin d'éviter le chevauchement des activités de suivi du financement du développement ;

33. *Décide* d'organiser des consultations transparentes et ouvertes à tous afin d'examiner les modalités de financement du développement et de réfléchir notamment aux différents moyens de renforcer ce processus et d'en intégrer les différents éléments, compte tenu des recommandations figurant dans le rapport du Secrétaire général sur les modalités actuelles du processus de suivi de la question du financement du développement<sup>8</sup> ;

34. *Rappelle* qu'elle a décidé, en application du paragraphe 90 de la Déclaration de Doha sur le financement du développement, d'examiner la nécessité de convoquer d'ici à 2013 une conférence de suivi sur le financement du développement, et qu'elle a aussi décidé de tenir des consultations en vue de prendre d'ici à 2013 une décision définitive sur la question ;

35. *Décide* de tenir le sixième Dialogue de haut niveau sur le financement du développement au Siège de l'Organisation des Nations Unies dans le courant du second semestre de 2013, et prie le Secrétaire général de rédiger, en s'inspirant des modalités retenues pour le cinquième Dialogue de haut niveau, une note sur l'organisation des travaux de cette réunion, dont elle sera saisie avant la fin de sa soixante-septième session ;

36. *Salue* les travaux du Bureau du financement du développement du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat, et l'encourage à poursuivre l'exécution de son mandat, en collaboration avec des experts des secteurs public et privé, des milieux universitaires et de la société civile ;

37. *Appelle de nouveau* les États Membres et les autres donateurs potentiels à envisager de contribuer généreusement au Fonds d'affectation spéciale pour les activités de suivi de la Conférence internationale sur le financement du développement, afin de faciliter la mise en place d'un mécanisme intergouvernemental de suivi de la question du financement du développement qui soit renforcé, plus efficace et ouvert à tous ;

38. *Décide* d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixante-huitième session la question intitulée « Suivi et mise en œuvre des textes issus de la Conférence internationale de 2002 sur le financement du développement et de la Conférence d'examen de 2008 », et prie le Secrétaire général de lui présenter, au titre de cette question, une évaluation analytique de l'état de la mise en œuvre du Consensus de Monterrey et de la Déclaration de Doha sur le financement du développement, ainsi que sur l'application de la présente résolution, dans un rapport annuel qu'il établira en étroite collaboration avec les principales institutions intéressées.

61<sup>e</sup> séance plénière  
21 décembre 2012